

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES**SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(COMPTES ANNUELS)****FONCIERE DES MURS**

Société en Commandite par Actions
au capital de 199 783 888 Euros
Siège Social : 30, Avenue Kléber- 75116 PARIS
955 515 895 RCS PARIS

A – Approbation des comptes sociaux :

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels que publiés dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 31 mars 2008, sous le numéro 0803014, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008.

B – Décision définitive d'affectation du résultat :

L'assemblée générale du 15 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, a adopté le projet d'affectation du résultat tel que publié dans le *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires* du 31 mars 2008, sous le numéro 0803014.

C – Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FONCIERE DES MURS SCA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le patrimoine immobilier fait l'objet, à chaque arrêté, de procédures d'évaluation par des experts immobiliers indépendants selon les modalités décrites dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers. Comme indiqué dans cette même note, la société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation de son patrimoine immobilier dès lors que la valeur d'inventaire déterminée par référence à la valeur d'expertise hors droits s'avère inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons vérifié la correcte application de ce traitement comptable.
- les titres de participations sont évalués selon les modalités présentées en note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et du Conseil de Surveillance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 28 mars 2008
Les commissaires aux comptes

GROUPE PIA
MAZARS&GUERARD

Sophie Duval
Laurent BOUBY
DENIS GRISON

D – Approbation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007, tels que publiés dans le *Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires* du 31 mars 2008, sous le numéro 0803014, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 avril 2008. Il est précisé que le tableau figurant au paragraphe 3.2 et intitulé « Passage du bilan publié au bilan consolidé proforma au 31.12.2007 (en milliers d'euros) » a fait l'objet d'une parution erronée et est republié intégralement ci-dessous :

FONCIERE DES MURS	Exercice 31/ 12/2007 Publié	Ajustement Proforma	Proforma 31/12/2007 2007
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Goodwill	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8	0	8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Autres	663	0	663
Immobilisations en cours	42	0	42
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
Terrains et constructions	3 204 720	0	3 204 720
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres titres immobilisés	30	0	30
Prêts	601	0	601
Autres actifs financiers	452	0	452
Créances de crédit-bail	30 950	0	30 950
Instruments financiers	0	0	0
Participations dans les entreprises associées	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 237 466	0	3 237 466
ACTIF CIRCULANT			
PRETS A CT et Créances crédit bail CT	0	0	0
STOCKS et en cours	0	0	0
CREANCES CLIENTS	17 172	0	17 172
AUTRES CREANCES	20 889	0	20 889
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 143	0	1 143
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	375	0	375
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	10 889	12 828	23 717
TOTAL ACTIF CIRCULANT	50 468	12 828	63 296
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	0	0	0
TOTAL ACTIF	3 287 934	12 828	300 762
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL	199 784	0	199 784
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	613 461	0	613 461
ACTIONS PROPRES	-53	0	-53
ECART DE REEVAL/ACTIFS NON COURANTS	201 141	0	201 141

ECART DE REEVAL/ACTIFS FINANCIERS	0	0	0
ECART DE REEVAL/INSTRUM FINANCIERS	6 189	0	6 189
EVALUATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL	0	0	0
ACTUALISATION DES CREANCES ET DETTES	0	0	0
RESERVES CONSOLIDEES	91 750	0	91 750
RESULTAT DE L'EXERCICE	242 962	12 828	255 790
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	1 355 234	12 828	1 368 062
INTERETS MINORITAIRES	1 663	0	1 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 356 897	12 828	1 369 725
TITRES PARTICIPATIFS EMIS	0		0
PASSIF NON COURANT			
EMPRUNTS PORTANT INTERETS	1 725 413	0	1 725 413
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 428	0	8 428
PASSIF D'IMPOT DIFFERE	33 415	0	33 415
ENGAGEMENTS DE RETRAITE	4	0	4
AUTRES DETTES A LONG TERME	0	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	1 767 260	0	1 767 260
PASSIF COURANT			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	49 664	0	49 664
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	88 787	0	88 787
DEPOTS DE GARANTIE DES LOCATAIRES	6 877	0	6 877
AVANCES ET ACOMPTES/COMMANDES	2	0	2
PROVISIONS CT	0	0	0
IMPOT COURANT	0	0	0
AUTRES DETTES	18 447	0	18 447
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0
TOTAL DETTES	163 777	0	163 777
TOTAL PASSIF	3 287 934	12 828	3 300 762

E – Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Foncière des Murs relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.2 Comptes pro forma » de l'annexe qui précise la manière dont les informations pro forma ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si les opérations étaient survenues à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « 2.2.2 A Immeubles de placement » de l'annexe relative aux règles et méthodes d'évaluation précise les modalités de mise en oeuvre des expertises par les experts indépendants. Nous nous sommes assurés que les valeurs des immeubles de placement ont été déterminées par référence aux valeurs d'expertise externes au 31 décembre 2007 ;
- la note « 2.2.6 Instruments dérivés et instruments de couverture » de l'annexe, relative aux règles et méthodes d'évaluation, traite de l'évaluation des instruments financiers. A ce titre, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et revu les calculs effectués par le groupe ;
- la note « 3.2 Comptes pro forma » de l'annexe précise la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes pro forma. Nous avons vérifié que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents tels que décrits dans les notes

annexes, examiné les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et nous sommes entretenus avec la Direction de la société Foncière des Murs pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 28 mars 2008
Les commissaires aux comptes

GROUPE PIA

Sophie DUVAL

Laurent BOUBY

MAZARS&GUERARD

DENIS GRISON

0805936